



ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés.

Arrête :

Article 1^{er} : Les 113 professeurs certifiés dont les noms suivants sont inscrits sur le tableau pour un avancement bonifié du 8^{ème} au 9^{ème} échelon de la classe normale du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2024 sont :

RANG	NOM	NOM PATRONYMIQUE	PRENOM	DISCIPLINE
1	MANDELBAUM	MANDELBAUM	CECILE	SC.PHY.CH
2	RUSAFA	RUSAFA	CORALIE	DOCUMENT.
3	DELCROS	DELCROS	ELODIE	DOCUMENT.
4	JEANNE	JEANNE	EMILIE	ESPAGNOL
5	SARACINO	MARIN	STEPHANIE	MATHEMATIQ
6	LOMBARDI COLLOMB	LOMBARDI	SABRINA	EDUC MUSIC
7	GAUTRAND SAVY	GAUTRAND	CAROLINE	SC.VIE TER
8	DOMPNIER	DOMPNIER	PASCALE	DOCUMENT.
9	CALLET	CALLET	NOEMIE	ANGLAIS
10	MAURAN	MAURAN	SANDRA RACHEL A	MATHEMATIQ
11	CLEMENCON	CLEMENCON	YANN	SC.ECO.SOC
12	DUCHESNE	DUCHESNE	CAROLINE	MATHEMATIQ
13	GIL	GIL	SOFIA	ESPAGNOL
14	LE GALL	POIRIER	GWENAELLE	ITALIEN
15	DELBOS	GOUTEL	CAMILLE	HIST GEO
16	BOYER	BOYER	YOHAN	SC.VIE TER
17	BARD	BARD	DAVID	TECHNOLOGI
18	HAZEL	HAZEL	NICOLAS	LET MODERN
19	ENGLISH	ENGLISH	ALISON	ANGLAIS
20	GUIGNIER	GUIGNIER	EMILIE	DOCUMENT.
21	AKPAN	AKPAN	AGNES	LET MODERN
22	RUEL	STREICHER	ELSA	LET MODERN
23	DROIT	LIMOUZIN	ANNE	LET MODERN
24	BARBOTEAU	BARBOTEAU	ELODIE	DOCUMENT.
25	BRACONIER-LECLERC	BRACONIER-LECLERC	SOLENE	MATHEMATIQ
26	PEREIRA DE SA	PEREIRA DE SA	LOIC	ITALIEN
27	JACQUEMOUD	JACQUEMOUD	DAMIEN	MATHEMATIQ
28	SYLVESTRE	SYLVESTRE	BENJAMIN	SC.VIE TER

29	MATHIEU	MATHIEU	ESTHER	DOCUMENT.
30	MATHE	MATHE	AGATHE	LET MODERN
31	ROSSET	ROSSET	MARIE-RAPHAELLE	MATHEMATIQ
32	DELHOMME	DELHOMME	NATHALIE	ANGLAIS
33	VIRELY	VIRELY	ELISE	HIST GEO
34	FAUCHERAND	FAUCHERAND	VANESSA	ANGLAIS
35	SCHMITTEL	BILLON	LAURE	HIST GEO
36	CROCHET- GIACOMETTI	CROCHET	NICOLAS	SC.ECO.SOC
37	BERT	BERT	DOROTHEE	SC.TEC.M.S
38	PLESSIS	PLESSIS	BENOIT	HIST GEO
39	OLIVIER	VERDIERE	PIERRETTE	MATHEMATIQ
40	GHELMA	GHELMA	CHRYSTELLE	ANGLAIS
41	TURPIN	TURPIN	DELPHINE	LET MODERN
42	SCHOULLER	SCHOULLER	MAXIME	SC.VIE TER
43	COMBAZ	AURELIA	DELPHINE	LET MODERN
44	FAVRE	FAVRE	FREDERIC	SC.VIE TER
45	RAYMOND	RAYMOND	ANAIS	ANGLAIS
46	MARCOS	MARCOS	FLORENT	ESPAGNOL
47	FLAUSS	FLAUSS	JEAN-FRANCOIS	HIST GEO
48	BURGOD DERRIER	BURGOD DERRIER	CECILE	HIST GEO
49	CLASSE	CLASSE	CINDY	LET MODERN
50	MONTEL	BONIN	EMILIE	SC.PHY.CH
51	FEL	MADER	LORIANE	ANGLAIS
52	GIROUX	GIROUX	FREDERIQUE	ARTS PLAST
53	DUBOIS-FOURNEL	FOURNEL	CELINE	ANGLAIS
54	TRAVERSE	TRAVERSE	CELINE	LET MODERN
55	DRIVON	DRIVON	JULIE	ANGLAIS
56	ACHARD DUPAGNE	ACHARD	MARION	ITALIEN
57	WANS	WANS	MIRIA	LET CLASSI
58	CASEROTTO	CASEROTTO	MARIE	HIST GEO
59	AGNELLET	AGNELLET	MELANIE	MATHEMATIQ
60	SOREL	SOREL	SEGOLENE	MATHEMATIQ
61	GAUTHIER	GAUTHIER	AURELIE	SC.VIE TER
62	EL MAGHNOUJI	EL MAGHNOUJI	ABDELWAHAB	SC.PHYSIQU
63	LAURENCON	AXELRAD	NATHALIE	HIST GEO
64	ANDRE	ANDRE	GUILLAUME	MATHEMATIQ
65	MULLER	MULLER	DEBORAH	MATHEMATIQ
66	BOUVIER	BOUVIER	AUORE	ESPAGNOL
67	COSTE	COSTE	DAMIEN	ESPAGNOL
68	JOLY	JOLY	JULIEN	HIST GEO
69	DELL'OVA	DELL'OVA	FLORENT	ANGLAIS
70	PEIROLO	PEIROLO	ELSA MAILYS	LET MODERN
71	MASTRANGELO	MASTRANGELO	CLAUDIA	ANGLAIS
72	PONTONNIER	PONTONNIER	CELINE LUCILE	LET MODERN
73	ANTRAYGUES	ANTRAYGUES	CLAIRE	LET MODERN
74	MURATI	MURATI	ELODIE	ANGLAIS
75	LEUREUR	LEUREUR	MAUDE	ARTS PLAST
76	MELENOTTE	MELENOTTE	SOPHIE	ESPAGNOL

77	DEVOIS	DEVOIS	FANNY	PHYS.CHIM.
78	VIANEY	SICHE	MARIANNE	ANGLAIS
79	MANGIN	MANGIN	ANNE	ALLEMAND
80	DAVID	AUBOURG	AUDREY	SC.PHY.CH
81	CHAFFANGE	CHAFFANGE	BAPTISTE	HIST GEO
82	KAUFFMANN	KAUFFMANN	CATHERINE	ANGLAIS
83	GERODOLLE	DECHENAU	CELINE	ANGLAIS
84	DETRY	DETRY	EMELINE	SC.VIE TER
85	LOMANZO	LOMANZO	SANDRA	ANGLAIS
86	MONTENVERT	MONTENVERT	FRANCOIS	SC.VIE TER
87	MACABIES	MACABIES	AMANDINE	LET MODERN
88	LEBON	LEBON	ANGELIQUE	LET MODERN
89	DELPUECH	DELPUECH	LAURE	ANGLAIS
90	DUBRANA	DAILCROIX	MARIANNE	ANGLAIS
91	SORDI	SORDI	CYRIELLE	ARTS PLAST
92	PAILLER	PAILLER	SEBASTIEN	HIST GEO
93	VERGELY	VERGELY	LEA	DOCUMENT.
94	PARIZIA	PARIZIA	CLOTILDE	ANGLAIS
95	ANDRIAMIARINA	BRINGOUX	FANNY	ANGLAIS
96	RANKIN	RANKIN	EMILY	ANGLAIS
97	LAFRANCESCHINA	LAFRANCESCHINA	ALISE	ESPAGNOL
98	DEHAYE-CHANAS	DEHAYE	ANNE-CHARLOTTE	EDUC MUSIC
99	BIZOLON	GREVOST	AURELIE	LET MODERN
100	BLANC	BLANC	CHARLENE	LET MODERN
101	GUILLOT	CHELFOUH	FARAH FLEUR	DOCUMENT.
102	SAOUDI	SAOUDI	AMINA	SC.ECO.SOC
103	SCARABELLI PADILLA	PADILLA	SYLVIE	ECO.GE.COM
104	ESCOT	ESCOT	AMANDINE	LET MODERN
105	BAZIN	GRATKOWSKI	CLAIRE	TECHNOLOGI
106	CAPDEVILLE	CAPDEVILLE	CYPRIEN	DOCUMENT.
107	LAVILLE	LAVILLE	MARIE	ANGLAIS
108	JOUBERT	JOUBERT	GUILLAUME	DOCUMENT.
109	BOUNIF	KRADAOU	LATIFA	ANGLAIS
110	VOISIN	VOISIN	KARINE	LET MODERN
111	CALLIER	CALLIER	CAROLE	TECHNOLOGI
112	GOULD	GOULD	RUTH	ANGLAIS
113	DAUDEL	DAUDEL	FLORE	ANGLAIS

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du rectorat de Grenoble (<https://www1.ac-grenoble.fr/>) dans la rubrique carrière/publication des promotions, et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 7 place Bir Hakeim, Grenoble.

Fait à Grenoble, le 10 juillet 2024

**Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines**


Céline Blanchard

Délais et voies de recours

Si vous souhaitez contester la décision prise par l'administration, vous avez trois possibilités :

1°) Vous pouvez former un recours gracieux devant l'auteur de la décision que vous désirez contester.

2°) Vous pouvez former un recours hiérarchique devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Ces deux recours doivent être déposés dans le délai du recours contentieux soit deux mois : ils ont alors pour effet de proroger le délai du recours contentieux.

3°) Vous pouvez également former un recours contentieux devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence ; il doit être déposé dans un délai de 2 mois à compter de la notification soit de la décision d'origine que vous désirez contester, soit de la réponse au recours gracieux ou hiérarchique que vous aurez déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée sur l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr)

La décision contestée ou le rejet du recours gracieux ou hiérarchique peut être explicite ou implicite ; le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois vaut décision implicite de rejet attaquant aux conditions visées ci-dessus.

Si une décision explicite de rejet intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Nota :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à un avancement bonifié du 8^{ème} au 9^{ème} échelon de la classe normale du corps des professeurs certifiés est de 73,61 %. La part des hommes est de 26,39 %.

- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau pour un avancement bonifié du 8^{ème} au 9^{ème} échelon de la classe normale du corps des professeurs certifiés est de 79,65 %, la part des hommes est de 20,35 %.